

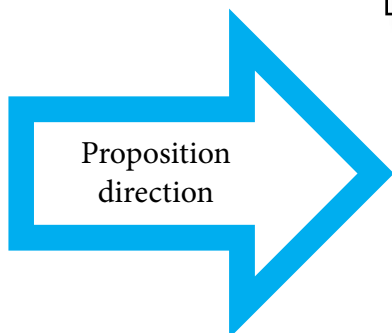
# P RIME      P ARTAGE      P ROFITS



# 300 €



*Filtre de la direction*



# 135 €

Rappel de la loi : L'entreprise doit verser la prime dès lors que les dividendes distribués aux actionnaires augmentent par rapport à la moyenne des 2 exercices précédents.

<p>2012</p> <p><i>C'est la loi, mais dans le groupe Casino nous avons d'autres avantages, comme l'intéressement, etc. La prime sera de 150 €</i></p> <p>Dividendes + 10,29%</p> <p>Salaires + 2,5%</p>	<p>2013</p> <p><i>Il y a une charge supplémentaire, ce n'est pas à Casino de la payer, la prime sera de 135 €</i></p> <p>Dividendes + 3,8%</p> <p>Salaires + 1,5%</p>	<p>2014</p> <p><i>Le contexte économique est difficile, la loi impose la prime, le groupe fait un geste significatif en laissant la prime à 135 €</i></p> <p>Dividendes + 4%</p> <p>Salaires + 0,7%</p>
--	---	---

Signé par FO  
Pas signé par la CFDT

Signé par FO  
Pas signé par la CFDT

Ne sera pas signé par la CFDT

La direction cette année ne vient pas avec un chiffre, mais nous demande nos revendications, ce qui a par le passé été réglé en une réunion, sera cette année fait en trois réunion (le 05, 13 et 19 juin), pas de grande espérance à attendre.

Le 16 juin  
[cfdtcasino.fr](http://cfdtcasino.fr)

